

ARRÊTÉ N44/2023

Circulation alternée par feux tricolores Rue Auguste Pavie Du 15 au 24 Mars 2023

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la pose d'un regard eau potable sur trottoir, la circulation sera alternée par panneaux feux tricolores au droit du chantier, rue Auguste Pavie du 15 au 24 mars 2023.

<u>ARTICLE 2</u>: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

<u>ARTICLE 3</u>: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Véolia.

Fait à QUÉVERT, le 07/03/2023

Le Maire,

Philippe LANDURÉ